

Synthèse FCPE du 2e Conseil d'École de Poissy du 9 février 2010

Projet d'École

Réalisation d'un Journal scolaire qui sera diffusé en mai-juin.

Il comprendra, par exemple des articles sur :

- Des sorties comme celle à l'exposition de Pierre Soulages (Classe 1 et 2) ou à l'Imprimerie Nationale (Ivry) pour les Grands ;
- Les visites à l'atelier de gravure Moret, rue Saint Victor (www.lesateliersmoret.free.fr) avec la réalisation d'un Abécédaire ;
- La visite des locaux d'un magazine féminin pour la classe 5.
- La réalisation de papier par les élèves.

Le journal sera tiré à 140 exemplaires pour être distribué aux familles. L'impression sera financé sur le budget de la coopérative.

Le projet d'école sera l'occasion de la **participation à la semaine de la Presse** à l'école. Mme Simon a inscrit l'école qui recevra des journaux en mars.

Ludothèque

L'utilisation de la ludothèque a commencé en douceur en janvier (1 fois/sem).

- Pour les Grands : apprentissage des règles avant de commencer la ludothèque puisqu'ils travaillent en autonomie, sans parents. En Classe 5, un « meneur de jeux » est nommé pour 2 séances. Christine s'occupe en direct d'un groupe (règles plus difficiles, observation des enfants).
- Pour les Moyens : en classe 4, ils sont accompagnés par des Grands (1 Grand pour 3 Moyens). En Classe 3, il est difficile de trouver des parents disponibles pour couvrir toutes les séances.
- Pour les Petits : les séances de jeux sont encadrées par 2 parents, une ASEM et l'enseignante.

Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Note de l'équipe FCPE : Le RASED comprend environ 9000 enseignants spécialisés et psychologues scolaires. En 2009, 1500 postes ont été supprimés et 1500 autres « sédentarisés » dans les établissements.

Le RASED est géré par l'éducation nationale. Pour l'Ecole maternelle de Poissy, il est composé de :

Nadège Chavent (psychologue scolaire) – Affectation sur 11 écoles du 5^e-6^e
Permanence téléphonique.

Missions :

- Consulte sur RDV à la demande des parents (2/3 demandes / an)
- Observe des enfants dans la classe à la demande d'un enseignant (cela ne nécessite pas l'autorisation des parents) (environ 5/6 cas dans l'année)
- Rencontre les parents à la demande des enseignants
- Peut diriger les parents vers un centre médical
- Teste des enfants dont les parents demandent un passage anticipé dans le cas où l'enseignant n'est pas complètement favorable (mars/avril)
- Est présente au Conseil de cycle qui décide des passages des enfants.

Laure-Isabelle Coupé – Aide spécialisée à dominante éducative [option E]

Missions : Intervient pour des problèmes liés à la pédagogie. En raison des réductions d'effectifs, elle n'intervient plus qu'en cycle 3.

Dans l'Ecole de Poissy, elle travaille néanmoins avec 3 élèves cette année. Le temps de travail est pris sur le temps scolaire.

Départ et non remplacement de la psychomotricienne – Aide spécialisée à dominante rééducative [option G]

(gestion de l'interaction entre les enfants, gestion de l'agressivité, enfant en retrait, ...). Elle n'a pas été remplacée suite à son départ.

Santé Scolaire

La santé scolaire est gérée par la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES) de Mairie de Paris.

Santé Scolaire (suite)

Docteur : Dr Imbert - Travail sur 19 écoles – 4000 élèves
Secrétaire : Christiane Hirep.

- **Visite médicale Grande Section** : Obligatoire soit en grande section soit en début de CP. Présence des parents vivement conseillée. S'ils ne sont pas là, il faut laisser le carnet de santé. Date : toujours le lundi après-midi. La convocation se fait une semaine à l'avance. Il s'agit d'un examen complet (auditif, visuel, ...).
- **Visite médicale Moyenne Section** : Dépistage auditif sur demande des enseignants. Auparavant, il était systématique.
- **Visite médicale Petite Section** : Dépistage visuel sur demande des enseignants. Il était aussi auparavant systématique.

Aide personnalisée

24 enfants sont actuellement suivis en aide personnalisée dont 22 sont les mêmes depuis le début de l'année (16 Grands et 6 Moyens). Les parents dont les enfants sont suivis ont été prévenus.

Les groupes sont constitués de 3 à 6 enfants. 6, c'est vraiment le maximum pour bien travailler.

Les groupes sont constitués pour répondre à différents objectifs :

- 2 groupes sur le langage
- 1 groupe sur la motricité fine (ex : préhension des stylos)
- 1 groupe sur la concentration, la confiance en soi, ...

Un bilan aura lieu le 18 février 2010 au sein de l'équipe pédagogique pour voir si les groupes doivent évoluer.

Coopérative Scolaire (dons des parents)

Les parents désirent connaître le fonctionnement de la coopérative. Ils demandent plus de précisions.

Mme Kessler suit cette année le budget de la coopérative.

ENTREES au 9/02/2010 : **11 025 euros**

Dont :

Collecte sur l'année scolaire 2009-2010	4025 euros
Trésorerie issue de l'année scolaire 2008-2009	7000 euros
Second appel de fonds prévu en 2009-2010	

SORTIES (sur l'année scolaire 2009-2010) **4300 euros**

Dont :

Budget fourni à chaque classe pour divers frais	1500 euros
Sapin et goûter de Noël	200 euros
Galettes des rois	200 euros
Spectacle dans l'école	600 euros
Plastifieuse	200 euros
Classeur pédagogique sur le corps humain	-
Diapositives (aide personnalisée)	-

Dépenses éventuelles à venir

Espaliers	1500 euros
Patins à roulettes + casques + protection	-
Autre spectacle	-
Matériel pour la fête de l'école	-
Sortie de fin d'année	-
Transport en car pour la sortie de fin d'année	environ 3000 euros

Photocopies : Mme Simon rappelle que le budget de la Marie de Paris est de 15 000 photocopies pour l'année (soit 110 photocopies par élève) et que c'est insuffisant pour les besoins pédagogiques des classes. La FCPE souligne que la coopérative n'a pas la mission de couvrir les frais de fonctionnement de l'Ecole publique qui est gratuite. Mme Simon confirme que le financement des photocopies ne se fera pas sur le budget de la coopérative.

Synthèse FCPE du 2e Conseil d'École de Poissy du 9 février 2010 (suite)

Note de l'équipe FCPE :

Extraits du site internet de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) : <http://www.occe.coop>

« La coopérative scolaire n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques.

Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'Ecole et soumises au Conseil d'Ecole. Les principes généraux du fonctionnement de la coopérative scolaire sont ceux de toute association : gestion démocratique, rigueur et transparence comptables.

Comme toute association, elle a des projets et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser.

Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, ristournes sur la vente de photographies scolaires... La recherche de financements, avec les élèves, a une haute valeur éducative.

La mission de l'Ecole n'est pas de former des élèves « consommateurs » passifs et assistés de projets. La mendicité auprès des familles n'est pas l'acte éducatif le plus intéressant.

L'importance du projet n'est pas tant dans son objet (sortie, voyage...) que dans la participation active et réelle des élèves à sa réalisation. Faire comprendre aux élèves que la réalisation d'un projet collectif implique échange et participation active de chacun (même dans la recherche des moyens pour le financer) est l'objectif essentiel des projets mis en oeuvre par la coopérative. La participation financière, quand elle est demandée aux familles, ne peut être que volontaire et modique. Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école. Mais l'aide que les parents peuvent apporter à la vie de l'association ne se limite pas à la seule contribution financière et ils prennent souvent une part active indispensable à la réalisation des projets de la coopérative. Pour toutes ces raisons, l'ouverture de la coopérative à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité qui implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves. L'affiliation de la coopérative à l'OCCE témoigne, de la part des enseignants, d'une volonté éducative ambitieuse et de l'adhésion à son projet. Articulées autour de pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs de la « coopération » (solidarité, entraide), les coopératives scolaires représentent un puissant levier éducatif pour la construction de citoyens autonomes et solidaires. Participer activement à la vie de la coopérative, mettre en place des projets, en rechercher éventuellement les financements, c'est apprendre à débattre, à décider, à mettre en oeuvre, à évaluer... »

Sécurité aux abords de l'école

Rue Jussieu : Un feu tricolore a été installé.

Rue de Poissy :

Il ne pourra pas y avoir de passage piétons devant l'école, en raison de la barrière.

Il est prévu que cela devienne une « Zone de rencontre » : Les voitures ne doivent pas dépasser les 20 kms/h et les cyclistes peuvent circuler dans les 2 sens. Les piétons sont prioritaires sur toute la zone de rencontre

Travaux prévus dans l'école

Les travaux prévus en 2010 sont :

La remise à peinture du hall d'entrée (vacances d'été)

La modernisation de la pompe de relevage dans les cuisines (1 mois en février) : la cantine ne sera pas fermée mais tous les sous-sols (locaux personnel) seront fermés.

En revanche, il n'y a pas de travaux prévus pour traiter l'écaillage des peintures dans les couloirs : les travaux sont lourds et coûteraient environ 30 000 euros. Une réunion est prévue rapidement à la Direction des affaires scolaires (DASCO) de la Mairie de Paris.

Le conseil d'école décide qu'il émettra un vœu pour le traitement de ce problème. Mme Simon rédige une lettre qui exprimera ce vœu.

SORTIES ET FETES

Mardi Gras Masques pour le 16 février + crêpes.

Spectacle Un autre spectacle sera prévu dans l'année (conteur...)

Fêtes de fin d'année 26 juin 2010

Sorties Imprimerie Nationale, bureaux d'un journal, Ateliers Moret

Sortie de fin d'année date à fixer
Jardins Albert Kahn (exposition photos sur la Bretagne)
avec Pique-nique dans les Jardins du Vert Galant
puis après-midi en Bateaux Mouches.

Collège des Bernardins Suite au précédent Conseil d'école, le représentant de la Mairie de Paris est intervenu : Mme Cohen Solal a rencontré le Directeur des Bernardins qui devrait se rapprocher prochainement de Mme SIMON pour organiser la possibilité d'utiliser les salles du Collège pour des activités des enfants.

... le compte-rendu complet ainsi que celui du 1^{er} Conseil sont disponibles sur notre site : <http://fcpe.poissy.free.fr>